



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Année 1919



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1921

Statistique des communications

Objets de la statistique	Afrique du Sud (Union)	Allemagne	Argentine (République)	Australie (Fédération)	
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat		Nouvelle-Galles du Sud	Victoria
	Exploitation par l'Etat			Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	433 ¹⁾	7.562 ¹⁾		838	658
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes	4.695	128.757		13.125	11.605
{ souterraines	288	18.544		944	1.579
Totaux	4.983	147.301		14.069	13.184
c. Développement des circuits en km. { aériens	41.190	766.915 ¹⁾		122.376	42.839
{ souterrains	34.545	2.618.997 ²⁾		99.906	147.747
Totaux	75.735	3.385.912		222.282	190.586
d. Développement des fils en km. { aériens	82.381	1.533.830 ³⁾		244.752	80.271
{ souterrains	69.090	5.237.994 ⁴⁾		199.812	295.493
Totaux	151.471	6.771.824		444.564	375.764
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	84	161 ⁵⁾		— ¹⁾	257
{ à fil double	946	25.443 ⁶⁾		— ¹⁾	247
{ internationaux	—	180 ⁷⁾		—	—
Totaux	1.030	25.784		—	504
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes	5.229	— ¹⁾		— ¹⁾	10.340
{ souterraines	—	—		—	2
{ sous-marines	—	—		—	—
Totaux	5.229	—		—	10.342
c. Développement des circuits en km. { aériens	29.213	512.404		— ¹⁾	23.392
{ souterrains	—	249.382		—	2
{ sous-marins	—	629		—	—
Totaux	29.213	762.415 ⁸⁾		—	23.394
d. Développement des fils en km. { aériens	55.453	1.024.808		58.678	37.479
{ souterrains	—	498.764		— ¹⁾	—
{ sous-marins	—	1.258		—	2
Totaux	55.453	1.524.830 ⁹⁾		58.678	37.481
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	461	7.598		853	684
b. Nombre de cabines publiques	2.246	43.664		1.558	1.368
c. Nombre de postes d'abonnés	40.173	1.722.907		82.560	59.008
Totaux	42.419	1.766.571		84.118	60.376
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Effectif du personnel s'il y a lieu)					
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints					
Ingénieurs					
Chefs d'équipe et monteurs	— ²⁾	— ³⁾		13.979 ²⁾	9.487 ²⁾
Ouvriers					
Téléphonistes					
Facteurs					
Totaux	—	—		13.979	9.487
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné		2.469.202.970		72.876.481	
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement		22.110.850		4.879.469	
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	89.129.000	2.620		—	48.038.773
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—		—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	—	7.348.310		— ¹⁾	—
{ arrivée	—	3.192.810		—	—
Totaux	89.129.000	2.501.857.560		77.755.950	48.038.773
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	3.982.000	660.440.250		4.484.816	2.797.346
VII. Recettes.					
Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	6.926.850	26.406.314		14.770.098	10.074.254
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	3.096.954	903.384		372.683	398.538
c. Recettes diverses	351.641	—		527.965	245.750
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	3.476.592	20.880.746		3.931.301	2.547.014
b. Recettes diverses	—	—		—	—
Totaux	13.852.037	48.190.444		19.602.047	13.265.556
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	57.265.009	— ¹⁰⁾		98.564.400	76.624.560
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	4.205.603	— ¹⁰⁾		14.573.261	8.466.620
{ Matériel	—	—		—	—
Totaux	4.205.603	—		14.573.261	8.466.620

Aucune indication n'a été fournie.

téléphoniques, année 1919.

Australie (Fédération)				Autriche	Belgique	Bolivie	Brésil	Bulgarie	Ceylan	Chili
Queensland	Australie méridionale	Australie occidentale	Tasmanie							
Exploitation par l'Etat				Exploitation par l'Etat						
278	193	104	113		279				1	
6.171	10.674	1.549	1.040		— ¹⁾				342	
621	164	131	17		—				62	
6.792	10.838	1.680	1.057		—				404	
14.622	7.355	18.931	8.539		— ¹⁾				1.455	
44.699	19.963	34.873	5.260		—				6.123	
59.321	27.318	53.804	13.799		—				7.578	
28.712	14.478	22.691	16.560		— ¹⁾				2.911	
89.395	39.927	69.747	10.521		—				12.246	
118.107	54.405	92.438	27.081		—				15.157	
— ¹⁾	43	77	65		—				1	
— ¹⁾	108	75	85		1.012				46	
—	—	—	—		63				—	
—	151	152	150		1.075				47	
— ¹⁾	10.673	11.774	3.204		—				723	
— ¹⁾	50	—	19		—				6	
— ¹⁾	30	—	11		—				—	
—	10.753	11.774	3.234		—				729	
— ¹⁾	11.570	10.592	7.358		22.052				1.028	
— ¹⁾	1.691	—	78		176 ²⁾				13	
—	30	—	11		—				—	
—	13.291	10.592	7.447		22.228				1.041	
29.102	15.714	13.286	9.406		44.104				2.029	
216	3.382	—	155		352 ³⁾				25	
116	30	—	20		—				—	
29.434	19.126	13.286	9.581		44.456				2.054	
285	203	112	119		273				43	
822	437	337	225		242 ⁴⁾				50	
25.330	16.752	11.262	5.659		30.383 ⁵⁾				3.284	
26.152	17.189	11.599	5.884		30.625 ⁶⁾				3.334	
5.270 ²⁾	3.155 ²⁾	2.463 ²⁾	1.379 ²⁾		59 ⁷⁾				— ¹⁾	
—	—	—	—		184 ⁸⁾				—	
—	—	—	—		4 ⁹⁾				24 ²⁾	
—	—	—	—		42 ¹⁰⁾				167	
—	—	—	—		839 ¹¹⁾				80 ³⁾	
—	—	—	—		837 ¹²⁾				3	
5.270	3.155	2.463	1.379		—				274	
23.364.096	20.689.669	10.697.659	4.422.036		1.965				8.940.000	
—	—	—	—		21.702.081				44.121	
—	—	—	—		261.696 ¹³⁾				—	
—	—	—	—		6.461 ¹⁴⁾				—	
—	—	—	—		—				—	
—	—	—	—		503.511 ¹⁵⁾				4.004	
—	—	—	—		234.224 ¹⁶⁾				5.980	
23.364.096	20.689.669	10.697.659	4.422.036		22.707.973				8.994.105	
1.861.431	883.517	418.984	557.002		700.209 ¹⁷⁾				174.555	
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.				Fr.	
4.401.331	3.109.932	2.105.712	843.469		7.400.438				546.480	
212.134	159.289	109.091	33.944		59.513 ¹⁸⁾				—	
124.337	55.541	51.232	21.420		324 ¹⁹⁾				—	
2.207.722	1.005.682	455.818	465.595		1.598.550 ²⁰⁾				—	
—	—	—	—		7.462 ²¹⁾				—	
6.945.524	4.330.444	2.721.853	1.364.428		9.066.287				546.480	
33.456.240	21.492.720	18.919.440	7.025.040		— ²²⁾				— ⁴⁾	
4.480.686	2.433.010	2.399.242	1.028.059		— ²³⁾				— ⁴⁾	
—	—	—	—		—				—	
4.480.686	2.433.010	2.399.242	1.028.059		—				—	

Aucune indication n'a été fournie.

Statistique des communications

Objets de la statistique	Colonies françaises				
	Afrique équatoriale française				
	Gabon (Année 1918) Exploitation par la Colonie	Oubangui-Chari (Année 1918) Exploitation par la Colonie	Gabon Exploitation par la Colonie	Moyen Congo Exploitation par la Colonie	Oubangui-Chari Exploitation par la Colonie
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	3	1	3	1	1
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines	—	13	—	42	13
Totaux	—	13	—	42	13
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains	—	26	—	—	27
Totaux	—	26	—	—	27
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains	156	26 ¹⁾	158	84 ¹⁾	27 ¹⁾
Totaux	156	26	158	84	27
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	3	1	—	—	1
Totaux	3	1	—	—	1
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines sous-marines	350	359	—	—	359
Totaux	350	359	—	—	359
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains sous-marins	350	359	—	—	359
Totaux	350	359	—	—	359
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains sous-marins	350	359 ²⁾	—	—	359 ²⁾
Totaux	350	359	—	—	359
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	3	1	3	2	1
b. Nombre de cabines publiques	3	5	3	—	5 ³⁾
c. Nombre de postes d'abonnés	50	17	43	55	18
Totaux	53	22	46	55	23
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Effectif du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	—	1	— ¹⁾	—	1
Ingénieurs	—	—	—	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	— ¹⁾	1	3	— ²⁾	1
Ouvriers	—	—	—	—	—
Téléphonistes	—	1	2	—	1
Facteurs	—	4	—	—	4
Totaux	—	7 ³⁾	5	—	7 ⁴⁾
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	34.000	12.000	31.000	34.500	12.400
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	70	12	—	—	12
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	—	6 2	—	—	4 1
Totaux	34.070	12.020	31.000	34.500	12.417
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	450	86	—	—	54
VII. Recettes.					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	—	2.000	7.350	11.612 ³⁾	2.575
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	24	—	—	24
c. Recettes diverses	—	—	—	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	—	94	—	—	84
b. Recettes diverses	—	—	—	—	1.203
Totaux	—	2.118	7.350	11.612	3.886
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ²⁾	18.000	23.042	—	19.000
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	— ²⁾	3.000 1.000	— ²⁾ 1.800	— ²⁾	3.000 1.203
Totaux	—	4.000	1.800	—	4.203

téléphoniques, année 1919.

Colonies françaises									
Afrique occidentale française		Côte d'Ivoire Exploitation par la Colonie	Côte française des Somalis	Dahomey Exploitation par la Colonie	Guinée française Exploitation par la Colonie	Indochine française Exploitation par la Colonie	Madagascar Exploitation par la Colonie	Nouvelle- Calédonie Exploitation par la Colonie	
Sénégal Exploitation par la Colonie	Haut-Sénégal et Niger Exploitation par la Colonie								
3	4 ¹⁾	4 ¹⁾		4 ¹⁾	1	7	4 ¹⁾	27	
259	32	47		38	14	333 594	132 10	402	
259	32	47		38	14	927	142	402	
—	32	47		83 ²⁾	—	—	—	530	
—	32	47		83	—	—	—	530	
—	64 ²⁾	78 ²⁾		166	108 ¹⁾	1.157 ¹⁾ 2.739 ²⁾	515 ²⁾ 330 ²⁾	530 ¹⁾	
—	64	78		166	108	3.896	845	530	
4	—	23		1	3	2	21 ⁴⁾	32	
—	2	3		4	—	5	3 ⁴⁾	—	
—	—	—		—	—	—	—	—	
4	2	26		5	3	7	5	32	
115	72	1.599		122 ³⁾	151	357	1.648 ⁵⁾	655	
—	—	—		—	—	5	—	—	
115	72	1.599		1 ⁴⁾	—	—	—	—	
—	72	1.796		123	151	362	1.648	655	
—	—	—		237	—	—	—	970	
—	—	—		2	—	—	—	—	
—	72	1.796		239	—	—	—	970	
—	136	1.796		301	151 ²⁾	749 ³⁾	2.742	970 ²⁾	
— ¹⁾	—	—		2	—	10 ⁴⁾	—	—	
—	136	1.796		—	—	—	—	—	
—	—	—		303	151	759	2.742	970	
3	5	26		4	1	8	4	27	
10	—	26		4	8	16	15 ⁵⁾	56 ³⁾	
209	58	64		105	53 ³⁾	1.594	543	327	
219	58	90		109	61	1.610	558	383	
— ²⁾	— ³⁾	— ³⁾		— ³⁾	—	— ⁵⁾	— ⁷⁾	— ⁴⁾	
—	—	—		—	—	—	—	2	
—	—	—		—	—	19	—	10	
—	—	—		—	—	—	—	4	
—	—	—		—	—	19	—	—	
—	—	—		—	—	19	—	16	
80.236	62.600	15.852		21.125	13.505	443.792	290.000	197.405	
—	—	65		60	7	2.124	100	1.310	
—	—	—		—	—	—	—	29	
—	—	—		—	—	—	—	—	
—	—	580		—	—	—	—	—	
—	—	625		—	728	1.164	—	440	
80.236	62.600	17.122		—	—	—	—	380 ⁵⁾	
5.228	3.119	3.694		21.185	14.240	447.080	290.100	199.564	
Fr.	Fr.	Fr.		17.149 ⁶⁾	2.412	72.398	24.660	17.230	
Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
10.173	4.873 ⁴⁾	2.522		2.352 ⁷⁾	3.837	126.990	71.169	22.405 ⁶⁾	
—	—	67		15	1	—	25	310 ⁷⁾	
—	146	—		—	60 ⁴⁾	—	—	—	
—	600	4.858		14.753	3.618	41.700	22.582	17.352 ⁷⁾	
—	—	—		—	74 ⁵⁾	—	—	—	
10.173	5.619	7.447		17.120	7.590	168.690	93.776	40.067	
—	—	— ⁴⁾		—	—	—	— ⁸⁾	— ⁸⁾	
—	—	— ⁴⁾		—	—	—	— ⁸⁾	— ⁸⁾	
7.909	— ⁵⁾	— ⁴⁾		— ⁸⁾	2.520	— ⁶⁾	— ⁸⁾	— ⁸⁾	
7.909	—	—		—	2.000	—	—	—	
—	—	—		—	4.520	—	—	—	

Aucune indication n'a été fournie.

Statistique des communications

Objets de la statistique	Colonies portugaises	Congo belge Exploitation par l'Administr. coloniale	Danemark		
			Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{tes} privées ¹⁾	Iles Féroé Exploitation municipale ¹⁾
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux		4 ¹⁾	—	—	—
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes . . . souterraines . . .		70	1.709	—	—
Totaux		70	1.709	—	—
c. Développement des circuits en km. { aériens . . . souterrains . . .		70	—	—	—
Totaux		70	—	—	—
d. Développement des fils en km. { aériens . . . souterrains . . .		185 ²⁾	8.112 ²⁾ 654	591.905	535
Totaux		185	8.766	591.905 ¹²⁾	535
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . à fil double . . . internationaux . . .		11 ²⁾ 2 ⁴⁾	— 18 ³⁾	5.483	60
Totaux		13	18	5.483	60
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes . . . souterraines . . . sous-marines . . .		2.766	3.655 ⁵⁾ 90 ⁴⁾ ⁶⁾ 538 ⁷⁾ ⁸⁾	—	—
Totaux		2.766	4.283	—	—
c. Développement des circuits en km. { aériens . . . souterrains . . . sous-marins . . .		2.753	—	—	—
Totaux		2.753	—	—	—
d. Développement des fils en km. { aériens . . . souterrains . . . sous-marins . . .		3.278	36.795 2.192 2.092	152.663	781 45
Totaux		3.278	41.079	152.663	826
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales		23	83	1.841 ¹³⁾	59
b. Nombre de cabines publiques		9	161	2.907 ¹⁴⁾	80
c. Nombre de postes d'abonnés		166 ⁵⁾	3.636	232.217	311
Totaux		175	3.797	235.124	391
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Effectif du personnel s'il y a lieu)		— ⁶⁾	— ⁹⁾	565	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .		—	—	53	1
Ingénieurs		—	—	374	1
Chefs d'équipe et monteurs		—	—	1.263	—
Ouvriers		—	—	4.893 ¹⁵⁾	6 ¹⁸⁾
Téléphonistes		—	—	86	—
Facteurs		—	—	—	—
Totaux		—	—	7.234	8
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné		188.000 ⁷⁾	—	—	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement		—	2.810.176	351.885.800	218.400
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné		—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné		—	—	143.858	—
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée		10 45	1.168.449 233.532 ¹⁰⁾	—	—
Totaux		188.055	4.212.157	352.029.658	218.400
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations		2.317 ⁸⁾	4.556.164	90.185.900 ¹⁶⁾	160.300 ¹⁹⁾
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements		Fr. 17.250 ⁹⁾	Fr. —	Fr. 27.776.857	Fr. 17.296
b. Conversations sous V. b. c. d. e.		—	—	—	—
c. Recettes diverses		—	—	—	—
Totaux		—	6.715.301	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations		4.977	—	6.404.298	93.858
b. Recettes diverses		713	—	2.273.496	14.283
Totaux		22.940	6.715.301	36.454.651	125.437
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante		— ¹⁰⁾	— ¹¹⁾	93.499.199	644.744
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel		— ¹⁰⁾	— ¹¹⁾	23.724.688	27.944
Totaux		—	—	23.724.688 ¹⁷⁾	27.944 ¹⁷⁾

Aucune indication n'a été fournie.

téléphoniques, année 1919.

Egypte	Erythrée	Espagne		France et Algérie	Grande-Bretagne	Grèce	Hongrie	Indes britanniques	Indes néerlandaises		Islande
		Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{tes} privées						Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{tes} privées	
		114	102						64 ¹⁾	5	—
		—	—						22.703 ²⁾	21.765	—
		—	—						626 ³⁾	2.515	—
		—	—						23.329	24.280	—
		—	—						41.745 ⁴⁾	2.500	—
		—	—						40.166 ⁵⁾	—	—
		—	—						81.911	2.500	—
		—	—						60.820 ⁶⁾	—	—
		—	—						80.231 ⁷⁾	—	—
		—	—						141.051	—	—
		—	—						2 ⁸⁾	—	—
		—	—						69 ⁹⁾	201	—
		—	—						71	201	—
		—	—						2.937 ¹⁰⁾	2.258	—
		—	—						—	—	—
		—	—						2.937 ¹¹⁾	2.258	—
		—	—						8.864	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						8.864	—	—
		—	—						76.904	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						76.904	—	—
		—	—						228	32	—
		—	—						114	220	—
		—	—						641	—	—
		—	—						9.005	63.946	—
		—	—						9.646	63.946	—
		—	—						15 ¹⁾	—	—
		—	—						8	—	—
		—	—						72	—	—
		—	—						1.600	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						1.695	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						4.002 ²⁾	—	—
		—	—						Fr. 193.240	Fr. 10.921.254	—
		—	—						333.015	6.219.381	—
		—	—						7.731 ¹⁾	645	—
		—	—						—	—	—
		—	—						533.986	17.141.280	—
		—	—						—	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						79.113.750	9.857.255 32.440	—
		—	—						—	—	285.923
		—	—						—	—	—
		—	—						—	—	—
		—	—						79.113.750	9.889.695	285.923
		—	—						969.743 ¹⁵⁾	—	—
		—	—						Fr. 7.104.789 ¹⁶⁾	Fr. 1.284.681	Fr. 126.889
		—	—						31.148	6.488	—
		—	—						362.066	67.229	1.472
		—	—						3.841.150	—	493.369
		—	—						40.553	14.386	—
		—	—						11.379.706	1.372.784	621.730
		—	—						30.520.336	1.053.919	— ¹⁾
		—	—						2.398.300	722.520	— ¹⁾
		—	—						5.094.288	130.459	— ¹⁾
		—	—						7.492.588	852.979	—

Aucune indication n'a été fournie.

Statistique des communications

Objets de la statistique	Italie		Japon		
	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾	Japon proprement dit Exploitation par l'Etat ¹⁾	Chosen Exploitation par l'Etat ¹⁾	Formose Exploitation par l'Etat ¹⁾
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	81	305	1.297	46	71
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines	12.785 ²⁾ 415 ⁴⁾	15.885 ³⁾ 34 ⁴⁾	9.815 421 ⁴⁾	888 ⁴⁾ 11	476 3
Totaux	13.200	15.919	10.236	899	479
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains	91.126 ⁵⁾ 76.215	44.855 1.825	— —	12.270 ¹⁰⁾ 5.481 ¹²⁾	12.507 ²¹⁾ 2.390 ²²⁾
Totaux	167.341	46.680	—	17.751	14.897
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains	158.390 ⁶⁾ 141.673	82.424 3.568	380.047 712.872 ³⁾	16.951 ¹⁵⁾ 10.574 ¹⁷⁾	12.507 2.390
Totaux	300.063	85.992	1.092.919	27.525 ¹⁵⁾	14.897
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	612 ⁷⁾ 19	235 ⁷⁾	2.714 ⁴⁾	77 158	2 ²³⁾ 154 ²¹⁾
Totaux	631	235	2.714	235	156
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines sous-marines	22.161 39 42	11.836 22 5	7.416 24 141 ⁵⁾	4.347 — —	1.138 — —
Totaux	22.242	11.863	7.581	4.347	1.138
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains sous-marins	36.242 212 45	7.656 67 5	— — —	11.518 ¹⁸⁾ 90 ¹⁹⁾ 5	9.328 — —
Totaux	36.499	7.728	—	11.613	9.328
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains sous-marins	72.484 424 90	15.312 134 10	154.819 4.754 594 ⁶⁾	12.575 ¹⁶⁾ 153 ¹⁹⁾ 9	9.328 — —
Totaux	72.998	15.456	160.167	12.737	9.328
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	81	305	1.297	46	71
b. Nombre de cabines publiques	1.262	2.008	3.014	584	84
c. Nombre de postes d'abonnés	74.759	31.073	302.261	11.788	7.808
Totaux	76.021	33.081	305.275	12.372	7.892
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Effectif du personnel s'il y a lieu)	212 ⁸⁾	—	—	—	93
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	368 ⁹⁾	—	—	—	192
Ingénieurs	14	—	—	—	—
Chefs d'équipe et monteurs	—	—	—	—	—
Ouvriers	1.455 ¹⁰⁾	—	—	—	211
Téléphonistes	3.578	—	—	—	467
Facteurs	349	—	—	—	138
Totaux	5.976	—	—	—	1.101
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	—	—	1.791.075.706	55.722.327	34.585.933
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	7.915.745 ⁸⁾	67.005	45.962 ⁸⁾
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	192.205.460	85.025.290	128.644	306	2.820
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	198	3.129
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	42.280 25.739	—	—	41.813 18.857	17.244 ²⁴⁾ 5.004
Totaux	192.273.479	85.025.290	1.799.120.095	55.850.506	34.660.092
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	4.819.781 ¹¹⁾	2.792.651 ¹²⁾	34.582.615	2.916.800	1.042.665
VII. Recettes.					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	17.807.526	—	36.616.340	—	1.212.334
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	326.789	—	24.135.864	13.369	8.462
c. Recettes diverses	1.767.103	—	23.253.000	—	89.622
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	6.522.141	—	—	1.385.395	833.251
b. Recettes diverses	18.705	—	—	—	1.498
Totaux	26.442.264	—	84.005.204	1.398.764	2.145.167
VIII. Dépenses.					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	14.264.615	—	171.944.487	—	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	16.700.040 3.978.741	—	—	—	1.183.767 262.718
Totaux	20.678.781	—	—	—	1.446.485

téléphoniques, année 1919.

Japon		Luxembourg Exploitation par l'Etat	Maroc	Norvège		Nouvelle-Zélande Exploitation par l'Etat ¹⁾	Pays-Bas	
Sakhalin japonais Exploitation par l'Etat ¹⁾	Réseau japonais en Mandchourie Exploitation par l'Etat ¹⁾			Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ²⁰⁾		Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation municipale
—	18	109 ¹⁾	—	120 ²⁾	347	291	106	21 ¹⁵⁾
43	561	620	—	2.536	16.998	8.178	1.630	2.936
—	7	20	—	247 ³⁾	174 ²¹⁾	600	797	1.479
43	568	640	—	2.783 ⁴⁾	17.172	8.778	2.427	4.415
902	12.051	2.403 ²⁾	—	34.975	— ²²⁾	85.419	12.338	6.508
—	2.748	3.179 ³⁾	—	61.957 ⁵⁾	—	60.744	41.394	117.764
902	14.799	5.582	—	96.932	—	146.163	53.732	124.272
902	24.102 ²⁶⁾	2.805	—	51.261 ⁶⁾	94.881 ²³⁾	162.525	24.676	13.016
—	5.495 ²⁷⁾	6.357	—	124.501 ⁷⁾	32.842 ²⁴⁾	121.491	82.788	235.528
902	29.597	9.162	—	175.762	127.723	284.016	107.464	248.544
—	8 ²⁸⁾	136	—	53 ⁸⁾	— ²⁵⁾	— ²⁾	1.648 ¹⁾	—
3	72 ²⁸⁾	65 ⁴⁾	—	792 ⁸⁾	—	—	41 ²⁾	—
—	—	13	—	9 ⁹⁾	—	—	—	—
3	80	214	—	854	—	—	1.689	—
74	1.464 ²⁹⁾	810	—	21.638 ¹⁰⁾	14.363	21.955	3.003	—
—	—	—	—	23 ¹¹⁾	34	—	403 ³⁾	—
—	—	—	—	1.266	552	—	189 ⁴⁾	—
74	1.464	810	—	22.927	14.949 ²⁶⁾	21.955	3.595	—
276	7.373 ³⁰⁾	2.387	—	51.391	— ²²⁾	— ²⁾	53.969	—
—	1	56	—	450	—	—	—	—
—	—	—	—	1.467	—	—	—	—
276	7.374	2.443	—	53.308	—	—	53.969	—
275	11.267 ³¹⁾	3.809	—	101.310	31.062	81.202	107.938	—
—	2 ³²⁾	113	—	1.033	823	—	—	—
—	—	—	—	2.385	5.750	—	—	—
275	11.269	3.922	—	104.728 ¹²⁾	37.635 ²⁶⁾	81.202	107.938	—
5	18	109	—	1.095 ¹³⁾	735	291	1.246 ⁵⁾	30
7	110	309	—	2.126 ¹⁴⁾	1.516	2.613	1.321 ⁶⁾	291
1.241	7.738	5.190	—	71.246	57.476	78.110	59.617 ⁷⁾	81.624
1.248	7.848	5.499	—	73.372	58.992	80.723	60.938	81.915
—	75	—	—	—	—	—	—	—
12	46	—	—	53	318	15	18	21
2	31	—	—	11	14	— ⁸⁾	32	6
5	—	—	—	22 ¹⁵⁾	460	238	877	205
35	236	—	—	234	1.197	1.345	1.887 ⁹⁾	753
50	448 ³¹⁾	—	—	980	38	—	—	950
12	55	—	—	5	—	—	—	118
116	891	—	—	1.305	2.027	2.525	1.887	2.053
8.667.001	43.976.607	6.176.064	—	141.352.217	253.150.764	—	78.141.975 ¹⁰⁾	205.228.850 ¹⁶⁾
38.801	149.052	70.292 ⁶⁾	—	478.000 ¹⁶⁾	1.319.840	6.718.526	89.322	683.842 ¹⁶⁾
—	4.290	—	—	—	28.403	—	140.408	—
—	32.259	—	—	—	—	—	—	—
8.716	40.514	11.019 ⁷⁾	—	930.643 ¹⁷⁾	132.602	—	485.176 ¹⁰⁾	788.032
3.454	25.008	8.033 ⁷⁾	—	365.781 ¹⁷⁾	126.040	—	75.480 ¹⁰⁾	165.365
8.717.972	44.227.730	6.265.408	—	143.126.641	254.757.649 ²⁷⁾	6.718.526	78.932.361	206.866.089
78.223	691.788	2.193.318	—	11.092.003 ¹⁸⁾	6.357.198	—	10.783.228 ¹¹⁾	—
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
125.895	1.352.462	336.665 ⁸⁾	—	—	5.437.253	— ²⁾	4.096.026	—
12.613	31.233	30.385	—	—	200.813	9.224.996	46.491	—
—	224.067	152.952 ⁹⁾	—	—	131.235 ²⁸⁾	—	855.061 ¹²⁾	—
43.725	1.083.103	51.901	—	—	82.010	—	15.947.115	—
—	94.139	—	—	—	—	—	1.258.137 ¹³⁾	—
182.234	2.785.004	571.903	—	—	5.851.311	9.224.996	22.202.830	—
—	2.031.910	5.140.011	—	—	13.744.388	—	51.789.146	—
—	1.471.346	— ¹⁰⁾	—	—	3.769.396	9.643.590	5.707.308	—
—	304.775	281.532 ¹¹⁾	—	—	3.849.602 ²⁹⁾	—	21.262.041 ¹⁴⁾	—
—	1.776.121	281.532	—	—	7.618.998	9.643.590	26.969.349	—

Aucune indication n'a été fournie.

Statistique des communications

Objets de la statistique	Pays-Bas	Perse	Portugal	Roumanie	Royaume des Serbes, Croates et Slovènes	Russie	Siam	Suède
	Exploitation par des C ^{tes} privées							Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.								
a. Nombre de réseaux	6 ¹⁵⁾							275 ¹⁾
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines	132 25							— ²⁾
Totaux	157 ¹⁷⁾							—
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains	463 693							483.010 ^{3) 4)}
Totaux	1.156 ¹⁷⁾							483.010
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains	1.039 1.738							962.393 ^{5) 6)}
Totaux	2.777 ¹⁷⁾							962.393
II. Circuits interurbains.								
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	— — —							18 ¹⁾ 2.991 ⁶⁾ 27 ⁷⁾
Totaux	—							3.036
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines sous-marines	— — —							34.746 723 345
Totaux	—							35.814 ⁸⁾
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains sous-marins	— — —							137.520 13.853 689
Totaux	—							152.062 ⁹⁾
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains sous-marins	— — —							274.730 27.707 1.377
Totaux	—							303.814 ³⁾
III. Stations et postes.								
a. Nombre de stations centrales	9							2.971 ¹⁰⁾
b. Nombre de cabines publiques	15							6.208 ¹¹⁾
c. Nombre de postes d'abonnés	3.548							369.391 ¹²⁾
Totaux	3.563							375.599 ¹³⁾
IV. Personnel.								
a. Direction centrale (Effectif du personnel s'il y a lieu)	—							11 ¹⁴⁾
b. Personnel des réseaux : Directeurs et adjoints	5							250
Ingénieurs	3							— ¹⁵⁾
Chefs d'équipe et monteurs	12							10.105 ¹⁶⁾
Ouvriers	5							111
Téléphonistes	35							10.477 ¹⁷⁾
Facteurs	1							
Totaux	61							10.477 ¹⁷⁾
V. Conversations urbaines.								
a. D'abonné à abonné	2.990.579 ¹⁸⁾							585.784.200 ¹⁸⁾
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	1.906 ¹⁾							— ¹⁹⁾
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—							—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—							—
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	21.164 3.279							3.126.354 1.646.962
Totaux	3.016.928							590.557.516
VI. Conversations interurbaines.								
Nombre de conversations	—							41.074.723 ²⁰⁾
VII. Recettes.								
A. Conversations urbaines.								
a. Abonnements	Fr.							Fr.
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—							45.410.872 ²¹⁾
c. Recettes diverses	—							— ²²⁾
B. Conversations interurbaines.	—							34.563.889 ²³⁾
a. Taxes des conversations	—							—
b. Recettes diverses	—							—
Totaux	—							79.974.761
VIII. Dépenses.								
a. Etablissement antérieur à l'année courante	—							152.158.920 ²⁴⁾
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	— —							78.602.919 ²⁵⁾
Totaux	—							78.602.919

Aucune indication n'a été fournie.
Aucune indication n'a été fournie.

téléphoniques, année 1919.

Objets de la statistique	Suède		Suisse	Tunisie	Turquie	Uruguay	Observations
	Exploitation par des C ^{tes} privées	Exploitation par des Sociétés mutuelles des habitants	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat			
a. Nombre de réseaux	2 ²⁶⁾	16 ²⁷⁾	792 ¹⁾	94			<p>Afrique du Sud (Union). — ¹⁾ Non compris le réseau de Durban qui est la propriété d'une corporation. — ²⁾ Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique.</p> <p>Allemagne. — ¹⁾ Tous les réseaux sont installés à double fil. — ²⁾ Y compris 39.237 km. de circuits aériens de réserve et 736.822 km. de circuits sous-marins de réserve. — ³⁾ Y compris 78.474 km. de fils aériens de réserve et 1.473.644 km. de fils souterrains de réserve. Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — ⁴⁾ Câbles souterrains et sous-fluviaux de 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450 et 500 conducteurs doubles de 0,8 mm. de diamètre et de 500 et 600 conducteurs doubles de 0,6 mm. de diamètre. Les câbles sont entourés de fils de fer protecteurs ou ne sont revêtus que d'une gaine de plomb et sont posés dans des tuyaux en fer de fonte ou dans des conduits en ciment. — ⁵⁾ Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5,0, 4,5, 4,0, 3,0, 2,5, 2,0 et 1,5 mm., fils doubles métalliques (fils de fer revêtus d'une couche de bronze) de 5, 4, 3 et 2 mm. et comme essai fil de fer de 4,0 3,0 et de 2,0 mm. — ⁶⁾ Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — ⁷⁾ Il n'est pas possible de fournir des indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁸⁾ Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ¹⁰⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.</p> <p>Australie (Fédération). (Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie méridionale, Australie occidentale, Tasmanie.) — ¹⁾ Ces indications ne peuvent pas être fournies. — ²⁾ Les trois services — postes, télégraphes et téléphones — sont réunis, et le chiffre indiqué représente le nombre du personnel permanent et temporaire affecté à tous les trois services.</p> <p>Belgique. — ¹⁾ Ces chiffres n'ont pu être déterminés. — ²⁾ La moitié du développement des circuits utilisés en commun par la Grande-Bretagne et la Belgique. — ³⁾ La moitié du développement des conducteurs utilisés en commun par la Grande-Bretagne et la Belgique. — ⁴⁾ Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics dont un certain nombre, les plus importants, sont pourvus de plusieurs cabines. — ⁵⁾ Postes primaires; le nombre des postes supplémentaires n'est pas connu. — ⁶⁾ Au 31 Décembre 1919, il y avait 11 abonnés au service international et 2 abonnés aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ⁷⁾ Non compris les fonctionnaires et employés s'occu-</p>
b. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines	— ²⁾	— ²⁾	24.051 1.714	— 19			
Totaux	—	—	25.765 ²⁾	19 ¹⁾			
c. Développement des circuits en km. { aériens souterrains	466	3.694	45.542 154.125	2.413 ²⁾ 1.581 ³⁾			
Totaux	466	3.694	199.667 ³⁾	3.994			
d. Développement des fils en km. { aériens souterrains	566	3.815	91.083 ⁴⁾ 308.251 ⁵⁾	4.826 3.162 ⁴⁾			
Totaux	566	3.815	399.334 ⁶⁾	7.988			
e. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	—	—	1.760 ⁷⁾ 84 ⁸⁾	— ⁵⁾ 90 ⁶⁾ 1 ⁷⁾			
Totaux	—	—	1.844 ⁹⁾	91			
f. Longueur des lignes (tracés) en km. { aériennes souterraines sous-marines	—	—	— ¹⁰⁾	— ⁸⁾			
Totaux	—	—	—	—			
g. Développement des circuits en km. { aériens souterrains sous-marins	—	—	39.277 7.705 46	4.445 62 1			
Totaux	—	—	47.028 ¹¹⁾	4.508			
h. Développement des fils en km. { aériens souterrains sous-marins	—	—	78.553 15.411 92	8.890 124 1			
Totaux	—	—	94.056 ¹²⁾	9.015			
i. Nombre de stations centrales	14	51	883 ¹³⁾	94			
j. Nombre de cabines publiques	—	—	1.657 ¹⁴⁾	132			
k. Nombre de postes d'abonnés	273	1.491	137.186	3.827			
Totaux	273	1.491	138.843	3.959			
l. Direction centrale (Effectif du personnel s'il y a lieu)	—	—	161 ¹⁵⁾ 207 ¹⁶⁾	—			
m. Personnel des réseaux : Directeurs et adjoints	—	—	—	— ⁹⁾			
Ingénieurs	—	—	1.928 ¹⁷⁾	—			
Chefs d'équipe et monteurs	—	—	1.240 ¹⁸⁾	—			
Ouvriers	—	—	6	—			
Téléphonistes	—	—	3.542	—			
Facteurs	—	—	—	—			
Totaux	—	—	—	—			
n. D'abonné à abonné	—	—	86.422.756	1.879.726			
o. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	16.560	182 ¹⁹⁾			
p. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	—			
q. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—			
r. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	—	—	505.863 ¹⁹⁾ 296.210 ¹⁹⁾	4.665 ¹¹⁾			
Totaux	—	—	87.241.389	1.884.573			
s. Nombre de conversations	—	—	34.518.296 ²⁰⁾	880.610			
VII. Recettes.							
A. Conversations urbaines.							
a. Abonnements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.			
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	—	9.130.342 4.331.966 ²¹⁾	93.653 ¹²⁾ 603			
c. Recettes diverses	—	—	8.637.031 ²²⁾	9.681 ¹³⁾			
B. Conversations interurbaines.	—	—	15.314.686	571.735			
a. Taxes des conversations	—	—	—	—			
b. Recettes diverses	—	—	—	—			
Totaux	—	—	37.414.025	675.672			
VIII. Dépenses.							
a. Etablissement antérieur à l'année courante	—	—	111.643.495 ²³⁾	—			
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	— —	— —	11.841.976 22.254.721 ²⁴⁾	—			
Totaux	—	—	34.096.697	—			

Aucune indication n'a été fournie.
Aucune indication n'a été fournie.

Statistique des communications téléphoniques, année 1919.

Observations

pant simultanément de télégraphie et de téléphonie. — ⁸⁾ Non compris les chefs de réseau s'occupant simultanément de télégraphie et de téléphonie. — ⁹⁾ Compris sous la rubrique „Directeurs et adjoints“. — ¹⁰⁾ Chefs d'atelier, contremaîtres, brigadiers, traceurs-surveillants et surveillants de travaux. — ¹¹⁾ Ouvriers s'occupant exclusivement de téléphonie. — ¹²⁾ 112 hommes et 725 femmes; non compris les fonctionnaires et employés s'occupant à la fois de télégraphie et de téléphonie. — ¹³⁾ 19719 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — ¹⁴⁾ Avis d'appel téléphonique ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 50 centimes dans le régime urbain et de 70 centimes dans le régime interurbain. — ¹⁵⁾ 10 centimes par télégramme. — ¹⁶⁾ Transmission gratuite. — ¹⁷⁾ A savoir: a) 4265 avis d'appel téléphonique (taxe 70 centimes, voir observation 14), b) 641.125 conversations du service intérieur, comprenant 1.094.298 unités de taxe de 3 minutes, et c) 54.819 du service international, comprenant 105.591 unités de taxe de 3 minutes. — ¹⁸⁾ Dont fr. 3234 pour avis d'appel téléphonique. — ¹⁹⁾ Dont fr. 41 pour cartes payantes et fr. 283 pour abonnements aux communications avec les services établis dans les stations de chemins de fer. — ²⁰⁾ A savoir: a) 1.405.219 du service intérieur, dont fr. 2983 pour avis d'appel téléphonique, b) 193.331 du service international (parts belges), dont fr. 2553 pour abonnements. — ²¹⁾ Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires. — ²²⁾ La ventilation des dépenses entre le télégraphe et le téléphone n'a pu être opérée. Le montant des dépenses accumulées de premier établissement — télégraphe et téléphone réunis — s'élevait, au 31 Décembre 1919, à fr. 111.835.941 approximativement. — ²³⁾ Les dépenses d'exploitation de l'année 1919, non compris les amortissements, ni l'intérêt du capital de premier établissement, sont approximativement de fr. 49.956.546 — télégraphe et téléphone réunis.

Ceylan. — ¹⁾ Combiné avec le service des télégraphes. — ²⁾ Inspecteurs. — ³⁾ A savoir: 10 hommes et 70 femmes. 63 téléphonistes de jour, 10 téléphonistes de nuit, 2 surveillants et 5 monteurs. — ⁴⁾ Aucun relevé n'en a été fait.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française, Gabon, année 1918). — ¹⁾ Personnel commun aux trois services. — ²⁾ Les dépenses sont confondues avec celles des services postal et télégraphique.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française, Oubangui-Chari, année 1918). — ¹⁾ Fil bi-métallique de 1,5 mm. — ²⁾ Fil bi-métallique de 2,3 mm — ³⁾ Personnel commun aux trois services.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française, Gabon). — ¹⁾ Personnel commun aux trois services. — ²⁾ Les dépenses du personnel sont confondues avec celles des services postal et télégraphique.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française, Moyen Congo). — ¹⁾ Fil de bronze de $\frac{15}{10}$ de mm. de diamètre. 5 km. de fil de réserve — ²⁾ Commun aux divers services. — ³⁾ Abonnements forfaitaires. Le taux de l'abonnement est fixé à fr. 250 par poste principal et à fr. 40 par poste supplémentaire.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française, Oubangui-Chari). — ¹⁾ Fil bi-métallique de $\frac{15}{10}$ de mm. de diamètre. — ²⁾ Même fil que le fil télégraphique, fil bi-métallique de $\frac{23}{10}$ de mm. — ³⁾ Le bureau de Dekoa a été supprimé en Mai 1919, de sorte qu'il ne restait que 4 cabines publiques à la fin de 1919. — ⁴⁾ Personnel commun aux trois services.

Colonies françaises (Afrique occidentale française, Sénégal). — ¹⁾ Un câble sous-marin est employé concurremment aux communications télégraphiques et téléphoniques entre Dakar et Gorée. — ²⁾ Personnel commun aux trois services.

Colonies françaises (Afrique occidentale française, Haut-Sénégal et Niger). — ¹⁾ Fils doubles. — ²⁾ Fils de cuivre de 2 mm. — ³⁾ Personnel commun aux 3 services. — ⁴⁾ Abonnement forfaitaire gradué, par poste principal et par an: Pour les particuliers fr. 100, pour les services publics fr. 50. Par poste secondaire et par an: Pour les particuliers et les services publics fr. 30. Taxe d'usage et d'entretien des lignes: fr. 2 par hectomètre. Les tarifs des abonnements principaux des services publics de l'Etat et de la Colonie sont fixés à la moitié des tarifs des particuliers. Les tarifs des abonnements supplémentaires sont les mêmes que ceux des particuliers. Les services publics acquittent, pour leurs correspondances interurbaines, les taxes ordinaires. En considération de l'augmentation du prix du matériel, de la main-d'œuvre et de toutes les dépenses en général, les taxes vont être prochainement relevées. — ⁵⁾ Dépenses communes aux trois services. Le service téléphonique du Haut-Sénégal et Niger s'élargit tous les jours davantage. Dès que la Colonie aura reçu le matériel nécessaire, l'extension du réseau sera chose assurée.

Colonies françaises (Côte d'Ivoire). — ¹⁾ A savoir: Bingerville, Abidjean, Bassam (réseaux complets), Sassandra (poste d'abonné privé). — ²⁾ Fil de cuivre de 2 et de 2,3 mm. de diamètre. — ³⁾ Personnel commun aux trois services. — ⁴⁾ Les dépenses du personnel sont confondues avec celles des services postal et télégraphique.

Colonies françaises (Dahomey). — ¹⁾ Fils doubles. — ²⁾ Fil de cuivre de 1,3 et de 2 mm. — ³⁾ Fil de cuivre de 2 mm. — ⁴⁾ Câble à 2 conducteurs. — ⁵⁾ Le personnel des services postal et télégraphique assure le service téléphonique. — ⁶⁾ Unité de 3 minutes. — ⁷⁾ Abonnements forfaitaires: fr. 75 par an; régime à conversations taxées: fr. 40; redevance de premier établissement: fr. 150; abonnements des services publics: 37 fr. 50 par an, payables d'avance. — ⁸⁾ Les dépenses du service téléphonique sont englobées dans celles des services postal et télégraphique.

Statistique des communications téléphoniques, année 1919.

Observations

Colonies françaises (Guinée française). — 1) Fil de bronze silicieux de 2 mm. de diamètre. Quelques circuits sont en fil de fer galvanisé de 3 mm. — 2) Fil de fer galvanisé de 3 mm. — 3) 53 postes principaux, 18 postes supplémentaires et 4 postes de service. — 4) Droit d'usage. — 5) Provisions.

Colonies françaises (Indochine française). — 1) Fil de fer de 2 mm., fil de bronze de 1,5 et de 2 mm. — 2) Câbles sous papier et plomb, à 7, 28 et 56 paires de conducteurs. — 3) Fil de bronze de 1,5 et de 2 mm., fil bi-métallique de 2, 2,4 et de 3 mm. — 4) Câbles sous papier et plomb à 7 paires de conducteurs. — 5) Personnel fusionné avec celui du service télégraphique. — 6) Les dépenses sont fusionnées avec celles du service télégraphique.

Colonies françaises (Madagascar). — 1) Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — 2) Fil de cuivre de 2½ mm. — 3) Câbles sous plomb à 56 conducteurs et câbles sous gutta à 14 conducteurs. — 4) Deux circuits à fil simple et deux circuits à fil double, d'une longueur totale de 1311 km. et d'un développement de 2069 km., sont constitués par des lignes télégraphiques utilisées, à certaines heures de la journée, comme circuits téléphoniques. — 5) Non compris la longueur et le développement des lignes téléphoniques du chemin de fer. — 6) Y compris 5 postes téléphoniques militaires ouverts à l'exploitation publique. — 7) En raison de la fusion des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, aucun agent n'est affecté spécialement au service téléphonique. — 8) Pour la raison indiquée ci-dessus, le chiffre des dépenses afférentes au service téléphonique ne peut être mentionné.

Colonies françaises (Nouvelle-Calédonie). — 1) Fil simple avec retour par la terre. Fil de cuivre de 1 mm et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — 2) Fil de bronze de 2 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm de diamètre. — 3) 43 préposés aux cabines publiques exercent leur emploi gratuitement. — 4) Les postes, télégraphes et téléphones forment un service unique ressortissant à la même Direction et le personnel est commun aux trois services. — 5) La transmission téléphonique des télégrammes n'est admise que d'une façon officieuse et ne supprime pas la remise à domicile. — 6) Tarif des abonnements : abonnement principal (Nouméa) fr. 150; abonnement secondaire (Nouméa) fr. 75; abonnement rural (intérieur) fr. 20. — 7) Tarif des conversations : conversation urbaine, fr. 0,25; conversation interurbaine, fr. 1. — 8) Les dépenses représentant l'établissement et l'entretien du réseau téléphonique sont confondues avec celles du réseau télégraphique.

Congo belge. — 1) Fil simple avec retour par la terre. — 2) Fil de bronze phosphoreux de 2 mm. de diamètre. — 3) Le fil employé est celui du télégraphe. — 4) Fil de bronze phosphoreux de 2 mm. et fil de fer galvanisé de 4 mm. de diamètre. — 5) Y compris les appareils des services publics. — 6) Les services des postes, télégraphes et téléphones sont fusionnés. — 7) Chiffre établi d'après la moyenne journalière. — 8) Unités de temps : 5 et 10 minutes. — 9) Le prix de l'abonnement est de fr. 250; les frais de première installation sont supportés par l'Administration. — 10) Les dépenses se confondent avec celles des services des postes et télégraphes.

Danemark. — 1) Année budgétaire du 1^{er} Avril 1919 au 31 Mars 1920. — 2) Fils d'acier de 3 mm. de diamètre hors des villes et fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre dans les villes. — 3) La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gedser-Warnemünde), par sept fils doubles de cuivre dur, savoir : trois de 5 mm., quatre de 4 mm. Avec la Suède, la communication est établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Helsingor-Helsingborg) par onze fils doubles de cuivre dur, savoir : cinq de 3 mm., quatre de 4,5 mm. et deux par câble souterrain en Helsingor. Les conversations avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Helsingor-Helsingborg. — 4) Câbles souterrains avec 40 conducteurs (4 × 4 + 12 × 2) avec un fil fin de fer. Isolation de papier sous plomb et ruban de fer. — 5) Y compris 1701 km. de lignes comportant aussi des fils télégraphiques. — 6) Y compris 46 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — 7) Y compris 118 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — 8) La plupart des câbles avec self-induction artificielle (un fil fin de fer) contiennent 4 ou 8 conducteurs. — 9) Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — 10) La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — 11) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 12) Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — 13) Y compris 193 stations centrales secondaires. — 14) Dont 747 cabines publiques automatiques. — 15) Ordinairement des dames. — 16) Ce chiffre n'indique que le nombre de conversations. Le nombre d'unités n'est pas donné, ni par les compagnies privées, ni par l'Administration des îles de Féroé. — 17) Non compris les dépenses d'établissement de l'année courante. — 18) La plupart des stations centrales et des cabines publiques sont desservies par des personnes particulières.

Espagne. — 1) Les Compagnies privées ont des Directions spéciales. A la Direction Générale des Postes et des Télégraphes, il y a deux bureaux qui s'occupent des affaires téléphoniques, mais les fonctionnaires de ces bureaux sont du service télégraphique. — 2) Nombre des conversations avec la France seulement.

Indes néerlandaises. — 1) Fils doubles et fils simples. — 2) Fils de bronze de 1,5 et 2 mm., fils d'acier galvanisé de 2 et 3 mm. et fils de fer galvanisé de 4 mm. de diamètre. — 3) Câbles de 7 à 224 conducteurs doubles de 0,5 et de 1 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air et couverts d'un manteau de plomb de 2,5 à 3 mm.; armature en fils de fer

Statistique des communications téléphoniques, année 1919.

Observations

galvanisé. — 4) 2062 km. de réserve. — 5) 10.251 km. de réserve. — 6) 2270 km. de réserve. — 7) 20.502 km. de réserve. — 8) Deux communications télégraphiques à disposition simultanée du service téléphonique. — 9) Fils de cuivre dur de 4 mm., fils de bronze de 2, 3 et 3 1/2 mm. de diamètre. — 10) Non compris les deux communications télégraphiques mentionnées sous II. a (longueur totale 222 km.). — 11) Les lignes interurbaines sont construites par le service des télégraphes et exploitées par celui des téléphones. — 12) Trois classes de personnes. — 13) Tous des indigènes, et en grand nombre à titre temporaire (coulis). — 14) Y compris des indigènes et des Chinois. — 15) L'unité de temps est de 3 minutes. — 16) Il y a diverses taxes mensuelles dépendant de l'étendue des réseaux et du nombre des conversations de l'abonné. Les abonnés au delà d'un rayon de 3 km. (quelques réseaux ont 6 km.) paient une contribution supplémentaire dépendant de la distance. Les conversations entre les différentes centrales d'un même réseau sont encore soumises à un tarif spécial.

Islande. — 1) Les services télégraphique et téléphonique étant communs, il n'est pas possible de fournir ces renseignements

Italie. — 1) Exercice financier du 1^{er} Juillet 1918 au 30 Juin 1919. — 2) Les grands réseaux sont en fil de bronze de 1,25 mm., et les petits réseaux en fil de fer et de bronze de plusieurs diamètres. — 3) Dont 85 km. de réserve. — 4) Câbles souterrains, sous plomb, à plusieurs circuits à double fil, isolés au papier et à l'air, de deux types; l'un sans armature, l'autre avec armature en fil de fer entourée de jute goudronnée. Diamètre du conducteur de cuivre: 1 mm. — 5) Dont 1684 km. de réserve. — 6) Dont 3252 km. de réserve. — 7) Fil de bronze phosphoreux de 3, 4 et 5 mm. — 8) Il y a une Direction Générale pour le service téléphonique — 9) Y compris le personnel administratif et comptable des Directions compartimentales et des réseaux — 10) Tous à titre permanent. Il y a également des ouvriers à titre temporaire en nombre non limité. — 11) Dont 882.775 avis d'appel. — 12) Dont 461.219 avis d'appel.

Japon, Chosen, Formose, Sakhalin japonais et Réseau japonais en Mandchourie. — 1) Exercice budgétaire du 1^{er} Avril 1919 au 31 Mars 1920. — 2) Y compris 1 km. de câbles sous-marins. — 3) Y compris 341 km. de câbles sous-marins. — 4) Dont 118 circuits duplex, 139 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones et 721 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — 5) Y compris 5 km. de câbles sous-fluviaux. — 6) Y compris 16 km. de câbles sous-fluviaux. — 7) La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférents au service téléphonique. — 8) Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation de 5 minutes est fixée à fr. 0,125. — 9) En outre 68 km. de lignes dont l'entretien incombe à l'Administration. — 10) Dont 1962 km. de réserve. — 11) En outre 395 km. de circuits dont l'entretien incombe à l'Administration. — 12) Dont 2086 km. de réserve. — 13) Dont 2498 km. de réserve. — 14) Dont 3937 km. de réserve. — 15) En outre 717 km. de fils dont l'entretien incombe à l'Administration. — 16) Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs. par mille; fils de fer de 2,184 mm. de diamètre pesant 100 lbs. par mille, ou bien fils de cuivre doux de 0,813 mm. de diamètre. — 17) Câbles de plomb, isolés au papier. — 18) Dont 90 km. de réserve. — 19) Dont 1 km. de réserve. — 20) Fils de cuivre dur pesant 50, 100, 200 ou 400 lbs. par mille et de fer pesant 400 lbs par mille. — 21) Dont 938 km. de réserve. — 22) Dont 174 km. de réserve. — 23) Dont 2 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — 24) Dont 6 circuits duplex, 3 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones, et 93 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — 25) On perçoit fr. 0,75 par télégramme. — 26) Fils de fer de 2,134 mm. de diamètre, câbles de plomb, isolés au papier, de 0,838 ou 0,635 mm. de diamètre; câbles de plomb, isolés au caoutchouc, de 0,660 mm. de diamètre. — 27) Câbles de plomb, isolés au papier, de 0,838 mm. de diamètre. — 28) Y compris 8 km. de circuits dont l'entretien incombe à l'Administration. — 29) Y compris 466 km. de lignes dont l'entretien incombe à l'Administration. — 30) Y compris 487 km. de circuits dont l'entretien incombe à l'Administration. — 31) Y compris 663 km. de fils dont l'entretien incombe à l'Administration. — 32) Fils de cuivre dur pesant 100, 200, 300 ou 400 lbs. par mille; fils de fer pesant 200, 400 ou 600 lbs. par mille; fils d'acier recouverts d'une couche de cuivre pesant 170, 300 ou 520 lbs. par mille. — 33) Câbles de plomb, isolés au papier, de 0,812 mm. de diamètre. — 34) Dont 17 hommes et 431 femmes.

Luxembourg. — 1) Les abonnés sont desservis par des fils doubles dans les réseaux de Luxembourg et d'Esch-Alzette et par des fils simples avec retour par la terre dans tous les autres réseaux. — 2) Fils de bronze phosphoreux de 1,5 mm. de diamètre. — 3) a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98% de conductibilité. La longueur en km. des circuits en réserve est de 1731, celle des fils en réserve de 3462. — 4) Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbains), de 3 et 4 mm. (internationaux). — 5) La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — 6) La taxe est fixée à 35 centimes pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 70 centimes pour toute autre communication. — 7) 20 centimes par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — 8) Le Grand-Duché de Luxembourg a le système des abonnements forfaitaires. Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé: a) pendant les cinq premières années

Statistique des communications téléphoniques, année 1919.

Observations

à fr. 100; *b*) pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 m. à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes pour chaque centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 m. de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel d'une station supplémentaire est fixé comme suit : *a*) pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 m. à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes par centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne; *b*) pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; *c*) pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplémentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — ⁹) Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — ¹⁰) La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — ¹¹) Frais d'entretien, d'extension et d'amélioration du réseau.

Norvège. — ¹) Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'exercice budgétaire du 1^{er} Juillet 1919 au 30 Juin 1920. — ²) En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. — ³) Y compris 11 km. de lignes sous-marines. — ⁴) Routes principales. — ⁵) Y compris 477 km. de circuits sous-marins. — ⁶) Fils de bronze de 1,25, 1,5 et 2 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. de diamètre. — ⁷) Dont 951 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont à papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200, 250 et 500 fils doubles. — ⁸) Fils de cuivre dur de 2,75, 3,3, 4, 4,5 et 5 mm. et de fer de 3, 4, 5 et 5,3 mm. de diamètre. — ⁹) Fils aériens. — ¹⁰) Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur des poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 9262 km. — ¹¹) Dont 21 km. communs aux télégraphes et aux téléphones. — ¹²) La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — ¹³) Dont 975 sont aussi des bureaux télégraphiques. — ¹⁴) Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 1892 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (182 avec des appareils télégraphiques). — ¹⁵) La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbains. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — ¹⁶) La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — ¹⁷) Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone: 10 öre par télégramme, au minimum 20 kroner (fr. 28) par an, 10 kroner (fr. 14) par semestre, 5 kroner (fr. 7) par trimestre. Sans abonnement spécial, la transmission des télégrammes par téléphone coûte 20 öre (27 centimes) par télégramme. Un télégramme contenant jusqu'à 20 mots taxés est compté pour un télégramme simple et l'excédent jusqu'à 10 mots taxés pour un demi-télégramme, en arrondissant le montant en plus jusqu'au nombre d'öre le plus proche divisible par 5. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — ¹⁸) Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — ¹⁹) La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ²⁰) Année astronomique de 1919. — ²¹) Y compris 14 km. de câbles sous-marins. — ²²) Ces données ne peuvent être fournies. — ²³) Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises, soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²⁴) Y compris 2856 km. de fils sous-marins. — ²⁵) Aucun relevé n'en a été fait. — ²⁶) Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises, soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²⁷) Unité de temps: généralement 5 minutes. — ²⁸) Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — ²⁹) A savoir: fr. 1.732.760 de frais d'entretien et fr. 2.116.842 de frais d'établissement.

Nouvelle-Zélande. — ¹) Exercice budgétaire du 1^{er} Avril 1919 au 31 Mars 1920 — ²) Ces indications ne peuvent pas être fournies.

Pays-Bas. — ¹) Fils de cuivre dur de 1,5, 2, 2,5 et 3 mm. de diamètre. — ²) Fils de cuivre dur de 1,5, 2, 3, 4, 4,5 et 5 mm. de diamètre. — ³) Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques d'un minimum de 1 et d'un maximum de 250 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — ⁴) Pour les lignes sous-marines on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — ⁵) Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — ⁶) Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — ⁷) Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains. Ce nombre contient 10,692 personnes disposant d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — ⁸) La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingé-

Statistique des communications téléphoniques, année 1919.

Observations

neurs, les chets d'équipe, les monteurs, les ouvriers et les facteurs sont communs aux deux services. — 9) Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — 10) Les personnes qui disposent d'un raccordement avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — 11) Conversations non réduites. Ce chiffre se décompose comme suit: 10.653.218 conversations interurbaines internes et 130.010 conversations internationales. — 12) Y compris, pour l'emploi d'un raccordement direct à un bureau téléphonique fr. 655.462; amendes infligées au personnel fr. 292. — 13) Y compris, pour l'emploi d'un circuit interurbain par des particuliers fr. 275.309; produit de vente du guide téléphonique officiel fr. 168.180. — 14) A savoir: frais d'établissement fr. 12.684.848, frais d'entretien fr. 8.577.193. — 15) Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué par le Gouvernement pour chaque cas. — 16) Ce nombre est partiellement taxé. — 17) Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant le réseau exploité par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 4 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

Suède. — 1) Tous les réseaux sont à double fil. — 2) Aucune indication ne peut être fournie. — 3) Non compris les fils de réserve. — 4) De ce total, les circuits d'abonnés représentent 401.995 km. et les circuits suburbains (reliant entre eux des bureaux centraux et des bureaux secondaires) représentent 81.015 km. En outre, 5381 km. de circuits fantômes. — 5) Dont 803.003 km. des circuits d'abonnés et 159.390 km. des circuits suburbains. De ce dernier chiffre, 134.353 km. représentent le développement des fils aériens, 23.290 km. des fils souterrains et 1747 km. des fils sous-marins. Les fils nus des circuits d'abonnés sont des fils de bronze de 1 mm. et des fils de fer de 1,5 et de 3 mm. de diamètre. Les fils nus des circuits suburbains sont des fils de cuivre de 2,5, des fils de bronze de 1 ou 2 mm, des fils bimétalliques de 1,9 mm. et des fils de fer de 2,7, 3, 3,5, 3,7, 4, 4,3 ou 5 mm. de diamètre. Les câbles souterrains sont isolés au moyen de papier, sous gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment; ils contiennent 100, 150, 200, 250, 300, 500 ou 600 fils doubles; il y a aussi des câbles sous plomb armés, posés directement dans le sol, de 100, 150, 200, 250 ou 300 fils doubles. Les câbles aériens sont du même type que les câbles des conduits et contiennent 5, 10, 20, 25, 30, 50 ou 100 fils doubles. — 6) Dans le total des circuits interurbains, les circuits fantômes ne sont pas compris; le réseau téléphonique de l'Etat en comptait 170. Pour les circuits interurbains on emploie du fil de cuivre de 2, 2,5, 3 et 4,5 mm., du fil de fer de 3, 4, 4,3 et 5 mm., du fil de bronze de 1,5, 2, 2,5, 2,7, 3 et 3,3 mm. et du fil bimétallique de 1,9 mm. de diamètre. — 7) Longueur totale 3559 km., dont 3339 km. de circuits aériens, 166 km. de câbles sous-marins et 54 km. de câbles souterrains. Il y a, en outre, 1 circuit fantôme. — 8) En outre, 13.586 km. de circuits fantômes. Sur les 35.814 km. formant la longueur totale des lignes interurbaines et suburbaines, 10.785 km. servent à la fois au service télégraphique et au service téléphonique. Les câbles souterrains sont sous plomb armé et contiennent des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; il y a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. — 9) Sur les circuits interurbains et suburbains 47.417 km. sont pupinisés, à savoir: 18.872 km. de fil nu et 28.545 km. de câbles. Les circuits de réserve n'y sont pas compris. — 10) Les stations centrales se décomposent en 150 stations principales (chefs-lieux des districts de comptabilité) et 2821 stations secondaires. — 11) Dans le chiffre de 6208 cabines publiques ne sont pas compris 1859 appareils téléphoniques destinés à l'usage du public et installés chez des abonnés. — 12) Y compris 1859 appareils téléphoniques destinés à l'usage du public et installés chez des abonnés. — 13) En outre, 3192 téléphones de service. — 14) Le personnel de la Direction centrale est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique. — 15) Le personnel en question est affecté à la fois aux services téléphonique et télégraphique. — 16) Dont 6489 femmes qui sont affectées à des stations principales et 3616 personnes (la plupart du sexe féminin) aux stations secondaires. — 17) La totalité du personnel employé en 1919 par l'Administration des télégraphes pour les services télégraphique et téléphonique s'élevait à environ 16.835 personnes, dont environ 11.950 femmes. — 18) Chiffre approximatif. — 19) Ces services n'existent plus en Suède, mais le public a le droit, contre paiement d'une taxe spéciale de 30 öre (42 cts.), de demander qu'une personne non abonnée soit appelée à venir à un poste public pour conversation. — 20) Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — 21) L'augmentation relativement considérable du montant des recettes, par rapport à l'année précédente, résulte de l'augmentation des taxes d'abonnement au téléphone depuis le 1^{er} Octobre 1919 (voir note 25). — 22) Il n'existe pas de statistique spéciale sur le produit des conversations mentionnées sous V, b. c. d. — 23) Depuis le 1^{er} Octobre 1919 les taxes des conversations intérieures ont été augmentées. — 24) Pour l'année courante, les dépenses en question ont atteint la somme de fr. 31.326 870. — 25) L'augmentation relativement considérable de ce montant par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation du supplément de traitement pour cherté de vie accordé au personnel, ainsi que par l'augmentation considérable du prix du matériel. Il convient de remarquer, en outre, que les chiffres donnés pour l'année 1918 sur le réseau incorporé de la Société des Téléphones de Stockholm ne concernent que la période de Juillet—Décembre. — 26) Les deux réseaux sont à fil simple et sont situés en province. — 27) La plus grande partie est à fil simple; un réseau est situé dans des villes.

Suisse. — 1) A la fin de 1919, il y avait 101.779 = 96,4 % de circuits d'abonnés à double fil, 3689 = 3,6 % de circuits d'abonnés à simple fil avec retour par la terre et 59 = 0,1 % de circuits d'abonnés à simple fil avec conduite de retour métallique commune. — 2) Dont 3777 km. de lignes aériennes et 545 km. de lignes souterraines qui comprennent aussi des

Statistique des communications téléphoniques, année 1919.

Observations

fils du réseau télégraphique. — ³⁾ Y compris 56.432 km. de conducteurs doubles de réserve. — ⁴⁾ Fil de bronze de 1,5, 2 et 3 mm. — ⁵⁾ Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 5, 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre du fil de cuivre: 0,8 mm. Dans les centres des grands réseaux, ces câbles sont introduits en partie dans des tuyaux en fonte ou en ciment; sur les autres sections de ligne, les câbles sont posés dans des fers zorès ou dans des caniveaux en ciment. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature en fil de fer plat. — ⁶⁾ Y compris 112.863 km. de conducteurs simples de réserve. — ⁷⁾ Lignes aériennes: fils de bronze de 2, 3 et 4 mm. Lignes souterraines: câbles à isolation de papier, sous plomb, de 7, 10, 14, 20, 28 et 30 conducteurs doubles. Diamètre du fil de cuivre: 1,8 et 2 mm. — ⁸⁾ La plupart de ces circuits sont établis par voie complètement aérienne (en fil de bronze de 3, 4, 4,5 et 5 mm.); un certain nombre comprend aussi des sections souterraines (conducteurs de cuivre de 1,8 et 2 mm.) et des sections sous-lacustres (conducteurs de cuivre de $7 \times 0,57$ mm.). — ⁹⁾ Il existait, en outre, à la fin de 1919, 407 communications interurbaines combinées, établies sur des circuits de base au moyen d'un dispositif approprié. — ¹⁰⁾ La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — ¹¹⁾ Y compris 2320 km. de conducteurs doubles de réserve. — ¹²⁾ Y compris 4640 km. de conducteurs simples de réserve. — ¹³⁾ Dont 91 stations centrales intermédiaires. — ¹⁴⁾ Y compris 959 stations téléphoniques communales. — ¹⁵⁾ La gestion des téléphones est du ressort de la Direction Générale des télégraphes. — ¹⁶⁾ En outre, 58 fonctionnaires du télégraphe surveillent aussi le service téléphonique. — ¹⁷⁾ Du total de 1928 ouvriers (chefs d'équipe, monteurs et ouvriers de lignes), 936 sont employés à titre définitif avec un traitement annuel de fr. 3400 à 6920. Les autres ouvriers sont payés à raison de fr. 12 à fr. 18 par jour. — ¹⁸⁾ Non compris 716 téléphonistes des stations centrales de 3^{me} classe, 92 des stations intermédiaires et 630 téléphonistes auxiliaires. — ¹⁹⁾ Pour la remise téléphonique et la réception d'un télégramme par l'entremise de la station centrale, il est perçu 10 centimes; après transmission par téléphone, les télégrammes arrivants sont remis à l'abonné par le facteur à l'intérieur du rayon gratuit (1 km.) et par la poste au delà de celui-ci. — ²⁰⁾ Unité de temps: 3 minutes. — ²¹⁾ Recettes provenant exclusivement des conversations mentionnées sous V, a. — ²²⁾ Droits de concessions, intérêts de capitaux, loyers, prélèvements sur les fonds de renouvellement. — ²³⁾ Un fonds de renouvellement de fr. 57.482.139 tient compte de la moins-value. — ²⁴⁾ Y compris fr. 3.549.483 d'intérêts du capital d'exploitation, fr. 623.486 pour loyers, fr. 8.493.594 de versements au fonds de renouvellement et fr. 1.569.479 pour amortissement d'installations disparues.

Tunisie. — ¹⁾ Les fils en partie souterrains et aériens sont posés sur les mêmes appuis et compris dans les mêmes câbles que les lignes télégraphiques. — ²⁾ Fil de bronze de $\frac{11}{10}$ et de $\frac{15}{10}$ mm. de diamètre. — ³⁾ Fils de cuivre de 1 mm. (câbles à 56 et à 112 paires). De ces 1581 km. de circuits, 1328 sont en service et 253 de réserve. — ⁴⁾ 2656 km. sont en service et 506 km. sont de réserve. — ⁵⁾ 7 fils télégraphiques sont utilisés alternativement au télégraphe et au téléphone. — ⁶⁾ Fils de cuivre de 2, 2,5, 3 et 4 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. de diamètre. — ⁷⁾ Fils de cuivre de 4 mm. de diamètre (Tunis-Alger à fil double). — ⁸⁾ Les fils aériens ou en partie aériens et en partie souterrains sont posés sur les mêmes appuis et compris dans les lignes télégraphiques. — ⁹⁾ Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et des télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — ¹⁰⁾ Messages téléphonés (locaux et hors réseaux). Taxe 75 centimes par 3 minutes, maximum 50 mots. — ¹¹⁾ Surtaxe de fr. 0,10 par télégramme téléphoné soit au départ, soit à l'arrivée. — ¹²⁾ Les abonnements sont de deux sortes: a) forfaitaire à tarif gradué: fr. 48 par an; b) conversations taxées: fr. 48 par an (cet abonnement n'est pas admis dans les réseaux de Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte). Les postes et les lignes dans le rayon de 2000 mètres sont établis moyennant une contribution de fr. 180 payable en trois annuités. Dans les réseaux de Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte, cette contribution peut être remplacée par une taxe additionnelle fixe de fr. 24 par an, exigible pendant toute la durée de l'abonnement. Au delà du rayon de 2000 m.: fr. 30 par hectomètre de ligne. Taxes des communications par unité de 3 minutes: *Urbaines*: a) régime forfaitaire gradué: fr. 12 par 200 communications urbaines ou suburbaines (les suburbaines étant comptées comme deux urbaines) jusqu'à 2400 communications par an et fr. 6 par 200 communications au-dessus; b) régime à conversations taxées: 10 centimes par unité. *Suburbaines*: régime à conversations taxées: 25 centimes par unité. *Interurbaines*: 25, 40, 50, 65, 95 centimes et fr. 1,25, fr. 1,50, fr. 1,75, fr. 2,50 et fr. 2,75, suivant les distances. — ¹³⁾ Droits d'usage sur les lignes supplémentaires.

